

**Appel à Projets de recherche et de formation longue durée impliquant des Compétences Marocaines à l’Etranger (CME)**

Le programme FINCOME est une action gouvernementale supervisée par les services de Monsieur le chef du gouvernement. Son objectif est de faire contribuer les cadres marocains résidant à l'étranger au processus de développement du Maroc.

Dans le cadre du renforcement de la coopération des Compétences Marocaines à l’Etranger (CME) dans le développement de la formation et de la recherche scientifique au profit des institutions marocaines, le programme Fincome a enrichi la gamme de ses services en lançant pour la première fois en 2013 un appel à projets impliquant des Compétences Marocaines à l’Etranger (CME) nécessitant des durées de séjours plus longues allant de 6 à 12 mois.

Ainsi, le CNRST, en partenariat avec le Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres, le Ministère chargé des Marocains Résidant à l’Étranger et des Affaires de la Migration et l’Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), lance pour la deuxième fois le présent appel pour soutenir des projets impliquant des compétences marocaines à l'étranger et bénéficiant à une université publique ou à une institution publique de recherche marocaine.

1. La date limite du dépôt de dossier pour répondre à cet appel est le 15 novembre 2015.
2. Les résultats de sélection des demandes déposées seront affichés sur le site du CNRST.
3. Les responsables des projets sélectionnés seront avisés par courrier électronique et par lettre officielle adressée à l’établissement d’accueil au Maroc.
4. Le formulaire de demande de projets de recherche et de formation longue durée impliquant

des CME, téléchargeable sur le site ([http://www.cnrst.ma](http://www.cnrst.ma/) ), doit être envoyé à la cellule Fincome par :

* + Courrier électronique à l’adress[e : fincome@cnrst.ma](mailto:fincome@cnrst.ma) ;
  + Courrier postal au siège du CNRST à l’adresse : Angle avenue Allal El Fassi, avenue des FAR, Quartier Hay Ryad, BP. 8027 Nations Unies, 10102 Rabat.

**Conditions générales**

1. Critères d’éligibilité :

*Compétences Marocaines à l’Etranger* (CME) : Les chercheurs marocains possédant **au moins 8 ans d’expérience de recherche après le doctorat** et n’ayant pas résidé au Maroc pendant les trois dernières années précédant la date de lancement du présent appel (28/09/2015).

Les CME sélectionnées devront :

* donner des cours et des séminaires dans leur domaine d’expertise à des étudiants de troisième cycle ;
* assurer des activités d’encadrement de travaux de recherche (master et doctorat) ;
* encadrer des thèses en cotutelle ;
* impliquer la structure d’accueil dans des projets d’envergure internationale et monter des

projets de coopération entre l’équipe d’accueil et l’équipe du chercheur marocain à l’étranger.

*Les organismes hôtes* : Toutes les institutions publiques d’enseignement et de recherche marocaines sont éligibles. Les candidatures impliquant des Unités de Recherche Associées au CNRST (URAC) sont vivement encouragées. Les organismes hôtes doivent **assurer un environnement scientifique adéquat** à la CME.

*Les domaines prioritaires :* Les propositions de projets dans les domaines prioritaires suivant sont vivement encouragées :

* Energie;
* Eau et environnement ;
* Agriculture et alimentation;
* Gestion et développement des espaces ;
* Santé ;
* Technologie de l’information et systèmes embarqués;
* Aéronautique ;
* Mécatronique et électronique ;
* Matériaux et nanomatériaux ;
* Gestion des risques ;
* Sciences Sociales et Humaines ;
* Transfert de technologie et innovation ;
* Transport et BTP.

L'appel à projets reste ouvert aux propositions de projets dans d’autres domaines multidisciplinaires remplissant les critères d’excellence requis.

1. Durée :

La durée du soutien variera entre 6 mois et 1 an selon les besoins de l’institution hôte et la disponibilité de la CME. **Les CME sélectionnées sont tenues de séjourner au Maroc pendant toute la durée du projet et se consacrer pleinement à la réalisation des objectifs du projet se**lon le calendrier arrêté entre l’expert et l’établissement bénéficiaire**. Si la nature du projet proposé nécessite des arrêts et/ou des déplacements à l’étranger de la CME il est nécessaire de le mentionner et le justifier dans la proposition qui sera envoyée pour évaluation. Ces déplacements à l’étranger ne seront pas pris en charge par le CNRST.**

A titre exceptionnel, en cas de congé de maladie supérieur à trois mois consécutifs ou congé d’une durée au moins égale à deux mois, faisant suite à un accident occasionnant une absence en cours de contrat, la durée initiale du contrat pourra être prolongée d’une durée égale à celle de l’arrêt, sans que cela puisse excéder une année.

Cette dérogation est valable à condition que l’expert en fasse la demande et présente à l’appui de sa demande les pièces justifiant l’arrêt de ses activités approuvées par le responsable de l’établissement d’accueil.

1. Evaluation :

*a) Evaluation présélection : projet CME longue durée*

Les propositions seront évaluées par les comités d’experts du CNRST renforcés par des experts

internationaux. Chaque candidature sera évaluée par au moins **03** experts. Les propositions seront évaluées selon les critères suivants (liste non exhaustive) :

* + Qualité scientifique et technique du projet de recherche proposé : originalité, innovation, multidisciplinarité, pertinence par rapport aux priorités du pays ;
  + Qualité et pertinence pédagogique des cours et séminaires proposés : pertinence des cours et leur originalité scientifique, technique et pédagogique, innovation, etc. ;
  + Profil du chercheur : publications, appartenance à des réseaux, responsabilités, leadership.
  + Implémentation du projet : la disponibilité d’infrastructures nécessaires à la réalisation du projet à l’institution hôte, le management des aspects opérationnels liés au séjour du

CME ;

* + Impact: nombre d’étudiants masters et doctorants bénéficiaires, nombre de thèses master encadrées, nombre de thèses de doctorats en cotutelle, possibilité de transfert de compétences à l’institution hôte et vers le milieu socio-économique, potentiel de développer des accords de partenariat et de coopération sur le long terme.

b) Evaluation post sélection :

Les experts sélectionnés devront envoyer au CNRST un rapport d’étape tous les trois mois et un rapport final à la fin de leur mission au Maroc. Les rapports devront être signés et cachetés par le responsable de l’établissement d’accueil.

Le rapport d’étape doit être reçu par la cellule Fincome au plus tard 5 jours ouvrables après la fin du trimestre tandis que le rapport final doit être reçu par ladite cellule au plus tard 15 jours ouvrables après la fin de la mission de l’expert au Maroc.

1. Nature du soutien :

Dans la limite du budget disponible, les experts sélectionnés dans le cadre du présent appel

recevront :

* Un titre de transport :

Un billet d’avion aller-retour entre le Maroc et le pays de résidence de l’expert.

Le CNRST se chargera de l'achat du billet d'avion, en classe économique, et le mettra à la disposition de l'expert à l'aéroport de départ (billet électronique) ou à une agence de voyage à la

convenance de l’expert. Pour ce faire, l'expert devra communiquer au CNRST un plan de vol (dates et villes de départ et d’arrivée) au moins 3 semaines avant sa date d’arrivée.

Le CNRST peut toutefois proposer un plan de vol alternatif et ce, soit pour une meilleure commodité de l’expert, soit pour une optimisation du coût du titre de transport.

Il est à rappeler que la réglementation en vigueur en matière de contrôle financier **interdit le remboursement** de billets acquis par des personnes tierces. De ce fait l’expert ne doit pas

acheter soi-même son titre de transport.

* Une indemnité mensuelle:

La CME bénéficiera d’une indemnité mensuelle allant de 16 000 à 22 500 dhs à chaque expert sélectionné pendant la période définie dans son programme de travail et validé par le CNRST.

Les modalités d’octroi des indemnités seront fixées après consultation et aval des différentes parties prenantes.